

Repères méthodologiques

Les principales sources d'information utilisées dans l'ouvrage *Jeunes et addictions* sont décrites dans ces repères méthodologiques disponibles uniquement en ligne. Classées par ordre alphabétique, ces sources pourraient également être regroupées en grandes catégories :

■ les enquêtes quantitatives en population générale : réalisées à partir de larges échantillons représentatifs de la population française (adultes dans l'enquête Baromètre santé, adolescents de 17 ans pour ESCAPAD, jeunes scolarisés lors des enquêtes HBSC et ESPAD, etc.), ces enquêtes présentent l'avantage de donner une mesure directe des niveaux d'usage. Reproduites à l'identique sur plusieurs années, ces enquêtes permettent de suivre l'évolution dans le temps du phénomène. L'observation de comportements rares ou des usages de certaines sous-populations spécifiques ou difficiles à joindre nécessitent le recours à des outils de mesure complémentaires ;

■ les statistiques administratives (sanitaires ou répressives) : elles sont souvent faciles d'accès, exhaustives et gratuites. En revanche, elles sont établies pour rendre compte de l'activité des agents ou des structures et personnes en relation avec ces administrations (interpellations, file active des structures de soins). Ces données illustrent les phénomènes mais leur interprétation doit être prudente, du fait de la sélection particulière des individus observés (usagers ou trafiquants interpellés, produits saisis, usagers pris en charge, etc.) ;

■ les enquêtes auprès des usagers : pour mieux appréhender certains usages, modes de consommations, motivations, etc. liés à un (ou des) produit(s), des enquêtes doivent cibler ses consommateurs. La représentativité ne pouvant être atteinte, la constitution de l'échantillon repose sur des méthodes « qualitativistes » (diversification des contacts, méthode « boule de neige »,...). Les comportements étudiés ne sont pas généralisables à l'ensemble de la population française. Par rapport aux enquêtes en population générale, la taille a priori plus réduite de l'échantillon autorise une plus grande diversité d'approche (questionnaires, entretiens, observations, recueils de produits, etc.) et un questionnement plus approfondi ;

■ certaines sources se classent difficilement dans les catégories précédentes, parce qu'elles associent les approches qualitatives et quantitatives ou parce qu'elles visent des populations aux contours confus. Le dispositif d'observation TREND par exemple se situe à la croisée des différentes méthodes décrites précédemment et se singularise par l'objet d'étude qu'il se fixe : les phénomènes émergents. N'excluant pas le recours aux méthodes statistiques, les informations qu'il délivre sont principalement de nature qualitative : des observations de terrain, dont la validation croisée et l'analyse permettent de dégager des tendances venant compléter les constats fournis par les autres enquêtes et statistiques pérennes.

Pour écrire cet ouvrage, d'autres sources d'informations, pas forcément chiffrées, ont été utilisées. La méthodologie de certaines est décrite ci-après (exemple : base législative).

Chaque description des repères méthodologiques comporte : le nom de la source, l'organisme responsable ou le maître d'œuvre, une rapide description méthodologique, les principales et dernières références bibliographiques. Tous les rapports publiés par l'OFDT ainsi que les numéros de la revue *Tendances* sont disponibles à cette adresse : <http://www.ofdt.fr/publications/>.

Pour une description plus complète de la méthodologie de ces systèmes d'information, se reporter au répertoire des sources statistiques de l'OFDT : <http://www.ofdt.fr/ofdtdev/live/donneesnat/sources.html>

Cet ouvrage mobilise par ailleurs des outils de repérage des troubles dépressifs ainsi que des usages problématiques d'alcool et de cannabis.

L'échelle Adolescent Depression Rating Scale (ADRS)

Le syndrome dépressif est évalué par l'échelle Adolescent Depression Rating Scale (ADRS), conçue pour détecter ce syndrome chez les adolescents et en mesurer l'intensité. Il a été validé cliniquement en montrant un fort pouvoir discriminant chez les jeunes en fonction de leur statut de dépression. Cette échelle se base sur un ensemble de dix items : 1- je n'ai pas d'énergie pour l'école, pour le travail ; 2- j'ai du mal à réfléchir ; 3- je sens que la tristesse, le cafard me débordent en ce moment ; 4- il n'y a rien qui m'intéresse, plus rien qui m'amuse ; 5- ce que je fais ne sert à rien ; 6- au fond, quand c'est comme ça, j'ai envie de mourir ; 7- je ne supporte pas grand-chose ; 8- je me sens découragé(e) ; 9- je dors très mal ; 10- à l'école, au boulot, je n'y arrive pas. Les réponses proposées sont dichotomiques (oui ou non) et cotées 0 pour une réponse négative et 1 pour une affirmative. Le score s'obtient ensuite par addition de chacun des résultats. Ce score permet de classer les adolescents en trois catégories : de 0 à 2, on considère qu'il n'y a pas d'état dépressif ; de 3 à 5, l'état dépressif est jugé modéré ; de 6 à 10, l'état dépressif est sévère.

Pour en savoir plus :

■ Revah-Levy A., Birmaher B., Gasquet I., Falissard B. (2007) The Adolescent Depression Rating Scale (ADRS): A validation study. *BMC Psychiatry*, Vol. 7, n° 2.

Le test de l'AUDIT-C

Mis au point sous l'égide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le test AUDIT-C est une forme contractée du test AUDIT (Alcohol Use Disorder Identification Test) ayant pour objectif de repérer les consommateurs d'alcool

mettant leur santé en danger. Ce test prend la forme d'un questionnaire qui comporte trois items relatifs à la consommation d'alcool durant les douze derniers mois, le volume d'alcool absorbé un jour de consommation type et la fréquence des alcoolisations importantes (six verres ou plus en une occasion). L'échelle permet de définir, à partir des réponses à ces trois questions, quatre catégories de consommateurs d'alcool : les individus « sans risque occasionnel », ceux « sans risque régulier », les usagers « à risque ponctuel » et ceux « à risque chronique ou dépendant ».

Les buveurs « à risque ponctuel » boivent moins que les recommandations courantes mais consomment parfois six verres ou plus en une occasion, tandis que les buveurs « à risque chronique » boivent plus que les recommandations courantes ou, au moins une fois par semaine, six verres ou plus. Les hommes sont considérés comme ayant une consommation d'alcool problématique lorsqu'ils sont classés dans la catégorie « à risque chronique ou dépendant ». Pour les femmes, une consommation problématique est établie lorsqu'elles présentent un usage « à risque ponctuel » ou « à risque chronique ou dépendant ».

Pour en savoir plus :

■ Belgherbi S., Mutatayi C., Palle C. (2015) [Les repères de consommation d'alcool : les standards mis en question](#). Note n° 2015-03, Saint-Denis, OFDT, 20 p.

Le test du CAST

Afin de mieux appréhender les problèmes sanitaires et sociaux susceptibles d'être associés aux usages de cannabis, l'OFDT a développé une échelle de repérage des consommations problématiques appelée Cannabis Abuse Screening Test (CAST). Ce test se compose de six items décrivant des comportements d'usage ou des problèmes rencontrés dans le cadre d'une consommation de cannabis : usage le matin ou seul, c'est-à-dire supposé hors d'un contexte festif ; troubles de la mémoire ; encouragement à réduire ou à arrêter sa consommation ; échecs dans la/les tentative(s) d'arrêt ; problèmes (bagarres, accidents, etc.) faisant suite à une consommation de cannabis. Chaque modalité de réponse est codée de 0 (jamais) à 4 (très souvent). Le score, calculé par simple addition, permet de repérer des usages « non symptomatiques », des usages « à risque modéré » et enfin des usages « problématiques ou à risque de dépendance ». Le CAST a fait l'objet d'une validation épidémiologique et clinique. Il s'est imposé comme l'outil de détection des usages problématiques de cannabis en Europe (13 pays l'ont inclus dans l'enquête ESPAD de 2011), tant en population adolescente qu'adulte.

Pour en savoir plus :

■ Spilka S., Janssen E., Legleye S. (2013) [Détection des usages problématiques de cannabis : le Cannabis Abuse Screening Test \(CAST\)](#). Note n° 2013-02. Saint-Denis, OFDT, 9 p.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES SOURCES

AURAIA : Admission aux urgences de Rennes des adolescents en ivresse aiguë

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) / Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative / AIRDSS-CIRDD Bretagne / Centre hospitalier universitaire (CHU) de Pontchaillou (Rennes)

L'étude AURAIA est une recherche évaluative ayant pour objectif de mesurer l'efficacité d'une action de prévention et de prise en charge pour répondre au phénomène d'alcoolisation chez les jeunes. Elle a été conduite à titre expérimental aux services d'accueil des urgences du centre hospitalier universitaire de Rennes. Portée par l'association AIRDSS-CIRDD Bretagne, cette action a visé à compléter et améliorer le dispositif d'accueil et d'orientation déjà existant à destination des jeunes. L'action a consisté à leur proposer une orientation spécifique vers une prise en charge ad hoc de type « intervention motivationnelle » afin de les amener à faire le point sur leurs consommations d'alcool et à modifier leur comportement.

La population visée est constituée des jeunes âgés de 16 à 24 ans admis pour alcoolisation aiguë aux services des urgences de l'hôpital de Pontchaillou sur la période de septembre 2011 à juillet 2012. L'échantillon final a porté sur 263 personnes qui ont donné leur consentement écrit. Parmi eux, 131 sujets ont été randomisés dans le groupe intervention (entretien motivationnel avec un psychologue, 15 jours après l'inclusion au plus tard puis 1 mois et 2 mois après le premier entretien) et 132 dans le groupe témoin (guide de prévention de l'INPES sur les consommations excessives d'alcool et plaquette de lieux d'information locaux).

Les participants ont été recontactés trois mois après leur inclusion afin de refaire le point sur leurs pratiques et habitudes de consommation : au final, 156 sujets (81 du groupe témoin et 75 du groupe intervention) ont été analysés.

Pour en savoir plus

Díaz-Gómez C., Ngantcha M. (2013) [AURAIA \(Admission aux urgences de Rennes des adolescents en ivresse aiguës\) - Evaluation de l'impact à trois mois d'une intervention motivationnelle auprès des jeunes de 16 à 24 ans admis pour alcoolisation aiguë dans le service d'accueil des urgences de l'Hôpital de Pontchaillou.](#) Saint-Denis, OFDT, 52 p.

Baromètre santé

Santé publique France (ex-Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES))

Le Baromètre santé 2014 est une enquête téléphonique reposant sur un échantillon de 15 635 individus âgés de 15 à 75 ans, représentatif de la population française vivant en France métropolitaine. Cette enquête a été réalisée

entre décembre 2013 et mai 2014. Elle fait suite aux six enquêtes « Baromètre santé adultes » (1992, 1993, 1995, 2000, 2005 et 2010) et au « Baromètre santé jeunes » (1997). Le questionnaire porte sur les différents comportements et attitudes de santé des Français (vaccination, santé mentale, suicide, risques auditifs, etc.) et aborde leurs consommations de drogues licites et illicites. L'échantillon est assez important pour permettre d'étudier spécifiquement la population des 18-25 ans (N = 1 809), afin de compléter l'observation des usages au-delà de l'adolescence (11-18 ans).

Pour en savoir plus

- Beck F., Richard J.-B., Guignard R., Le Nézet O., Spilka S. (2015) [Les niveaux d'usage des drogues en France en 2014](#). Tendances, OFDT, n° 99, 8 p.
- <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/baro-sante/>

Base législative OFDT

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

La base de données des textes législatifs relatifs au champ des drogues donne accès au texte intégral de près de 3 000 documents français (lois, décrets, arrêtés, circulaires, ordonnances, rapports législatifs, etc.) publiés depuis 1845. Elle vise l'exhaustivité pour les textes français et recense les principaux textes relatifs aux conventions et traités internationaux. Elle s'enrichit au fur et à mesure des textes récents.

Cette base a été constituée à partir d'un important fonds législatif (plus de 1 000 documents) compilé par la MILDECA. Elle est issue de la veille quotidienne de la base Légifrance pour les textes publiés au Journal officiel, et des sites des différents ministères pour les textes publiés dans les Bulletins officiels. D'autres sources sont également surveillées : les circulaires officielles (publiées sur le site [Circulaires.gouv.fr](http://www.circulaires.gouv.fr)), les textes du Sénat et de l'Assemblée nationale, la collection des traités de l'Organisation des nations unies.

L'intégralité de cette base est disponible en ligne via le site de l'OFDT, qui produit chaque mois un bulletin de veille législative permettant d'être rapidement informé des textes récents (<http://www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/veille-legislative/>).

Pour en savoir plus : [consulter la base législative OFDT](#)

Base nationale STUPS

Institut national de police scientifique (INPS)

Créé en 1986, le Fichier national des drogues saisies (FNDS) s'est d'abord concentré sur les analyses d'héroïne ; dès 1990, les échantillons de cocaïne ont eux aussi été étudiés, avant que toutes les drogues soient incluses, au sein de

la base STUPS (Système de traitement uniformisé des produits stupéfiants), initiée en 1999.

Cinq laboratoires de la police scientifique (Lille, Paris, Lyon, Marseille et Toulouse) et l'Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale (IR-CGN) enrichissent cette base des analyses qu'ils pratiquent, accompagnées de photos, de logos, etc. afin de rendre compte des produits qui circulent.

Bulletin statistique de l'EMCDDA (European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction / Observatoire européen des drogues et des toxicomanies)

European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA)

L'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA) a pour mission d'apporter des informations objectives, fiables et comparables au niveau européen sur le phénomène des drogues et leurs conséquences. À ce titre, cette agence de l'Union européenne coordonne un réseau de 30 centres d'information, ou points focaux, situés dans chacun des États membres (l'OFDT pour la France).

Ces points focaux nationaux transmettent chaque année des données actualisées provenant des divers systèmes d'observation du phénomène des drogues dans leur propre pays. Les informations statistiques, documentaires et techniques centralisées par l'EMCDDA fournissent ainsi une image d'ensemble sur le phénomène des drogues en Europe.

Le Bulletin statistique est édité annuellement par l'EMCDDA et mis en ligne sur son site Internet. Il permet d'accéder aux données statistiques les plus récentes concernant la situation des drogues en Europe. Il est divisé en grandes catégories, correspondant aux indicateurs les plus harmonisés au niveau européen, comme les décès par surdoses et les prévalences de consommation. Ces dernières sont ainsi disponibles par produit, tranches d'âge et sexe pour l'ensemble des pays européens.

Pour en savoir plus

- EMCDDA (2016) [Rapport européen sur les drogues 2016. Tendances et évolutions](#). Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne, 84 p.
- <http://www.emcdda.europa.eu/data/stats2016>

CJN : Statistiques issues du Casier judiciaire national

Sous-direction de la statistique et des études (SDSE) du ministère de la Justice

Depuis 1984, les informations relatives aux condamnations sont issues d'une exploitation du Casier judiciaire national. Elles détaillent les différentes infractions sanctionnées dans les condamnations prononcées par les juges, le type

de procédure, la nature et la durée de la peine, ou le cas échéant, le montant de l'amende, et les caractéristiques des personnes condamnées (âge, sexe et nationalité).

Comme la décision rendue à l'encontre d'une personne peut être motivée par plusieurs infractions, c'est la notion d'infraction principale qui est la plus fréquemment utilisée dans les statistiques du ministère de la Justice. D'autres unités de compte permettent d'affiner l'analyse, par exemple pour l'usage de stupéfiant : les condamnations pour usage en infraction associée (pour examiner les associations les plus fréquentes et les peines correspondantes) ou celles pour usage en infraction unique. Les condamnations ne doivent pas être confondues avec les personnes condamnées. Une personne condamnée deux fois dans l'année sera comptée deux fois dans la statistique des condamnations.

Pour en savoir plus

Ministère de la Justice (2016) [Les condamnations inscrites au casier judiciaire en 2014](#). Paris, Ministère de la Justice, 256 p.

DRAMES : Décès en relation avec l'abus de médicaments et de substances Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

Cette enquête a été mise en place afin d'obtenir les données les plus exhaustives possibles sur les cas de décès survenant lors de l'usage de substances psychoactives dans le cadre d'abus ou de pharmacodépendance. Elle permet l'identification des produits impliqués dans les décès des personnes faisant un usage abusif de substances psychoactives (médicamenteuses ou non), en opérant un recueil de données quantitatives (dosages sanguins). L'enquête vise aussi à caractériser les sujets, décrire les circonstances de découverte du corps, le stade de l'abus au moment du décès, les résultats de l'autopsie ainsi que l'identification et la quantification des substances retrouvées.

Il s'agit d'un recueil en continu mis en place en 2002 et à visée exhaustive sur le territoire métropolitain. En 2014, 38 experts toxicologues réalisant des analyses dans un cadre médico-légal ont participé à ce recueil. Sont inclus dans DRAMES les décès liés aux drogues (définition proche de celle retenue par l'EMCDDA à l'exclusion des suicides) pour lesquels des analyses toxicologiques ont été réalisées par les toxicologues participant à l'étude.

Pour en savoir plus

Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (2016). [Retour sur la séance du 14 avril 2016 de la Commission des stupéfiants et psychotropes](#). Saint-Denis, ANSM.

ENa-CAARUD : Enquête nationale auprès des CAARUD **Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)**

Cette enquête, exhaustive dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) de métropole et des départements d'outre-mer, permet de déterminer le nombre d'usagers qui fréquentent ces structures et leurs caractéristiques afin de suivre les consommations et l'émergence d'éventuels nouveaux phénomènes, pour adapter les réponses des professionnels et des pouvoirs publics aux difficultés de cette population.

Elle a été menée pour la première fois en 2006 et répétée à un rythme biennal. Elle a lieu au cours d'une semaine donnée et interroge chaque personne qui entre en contact avec la structure au moment de l'enquête. Encadrée par un intervenant du centre, elle est réalisée par questionnaire en face-à-face. Les questions portent sur les consommations (fréquence, mode d'administration), les comportements de consommation (injection, partage de matériel, etc.), les dépistages (VIH, VHB et VHC) et la situation sociale (couverture sociale, logement, niveau d'éducation, entourage, etc.).

L'enquête 2012 a eu lieu du 26 novembre au 7 décembre : 4 241 questionnaires complétés ou « non-répondants » ont été recueillis dans 142 CAARUD. Après élimination des doublons (299) et des questionnaires « non-répondants » (1 037), 2 905 individus (dans 139 CAARUD) ont été inclus dans l'analyse. L'édition 2015 s'est déroulée du 14 au 27 septembre.

Pour en savoir plus

- Cadet-Tairou A., Saïd S., Martinez M. (2015) [Profils et pratiques des usagers des CAARUD en 2012](#). Tendances, OFDT, n° 98, 8 p.
- <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/ena-caarud/>

Enquête CJC : Enquête dans les consultations jeunes consommateurs **Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)**

L'exercice 2015 est le quatrième (après 2005, 2007 et 2014) de l'enquête sur les personnes accueillies en consultations jeunes consommateurs (CJC), dispositif créé en 2005 pour accueillir les jeunes usagers de substances psychoactives. L'enquête 2015 s'appuie sur les réponses des professionnels qui ont reçu les patients ou leur entourage entre le 20 avril et le 20 juin 2015. Elle couvre la métropole et les départements d'outre-mer. Sur 260 structures gestionnaires d'une activité de CJC en métropole et dans les DOM recensées en 2015, 199 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 77 %.

Après un volet d'enquête en 2014, l'exercice conduit en 2015 permet d'examiner l'évolution de la structure du public reçu, à la suite d'une campagne de communication sur le dispositif. Au total, 3 747 questionnaires ont été collectés pendant une période d'inclusion de 9 semaines en 2015 (contre 5 421 pendant 14 semaines d'enquête en 2014), et 86 % des structures répondantes en 2015 ont participé aux deux éditions de l'enquête.

Le questionnaire comprend quatre parties : les circonstances et motifs de la consultation, les caractéristiques socio-démographiques du consommateur, les substances consommées avec l'évaluation de la dépendance au cannabis par le CAST et la décision prise à l'issue de la consultation.

Pour en savoir plus

- Protais C., Díaz Gómez C., Spilka S., Obradovic I. (2016) [Évolution du public des CJC \(2014-2015\)](#). Tendances, OFDT, n° 107, 4 p.
- <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/evaluation/#cjc>

ESCAPAD : Enquête sur la santé et les consommations des jeunes de 17 ans lors de la Journée défense et citoyenneté

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) en partenariat avec la Mission liaison partenariat de la Direction du service national (DSN) du ministère de la Défense

D'abord conduite tous les ans entre 2000 et 2003, l'enquête ESCAPAD est organisée selon un rythme triennal depuis 2005. Elle se déroule lors de la Journée défense et citoyenneté (JDC), qui a remplacé le service national en France. Les jeunes qui participent à cette journée répondent à un questionnaire auto-administré anonyme centré sur leurs consommations de substances psychoactives licites et illicites, leur santé et leur mode de vie.

En 2014, tous les centres du service national métropolitains et d'outre-mer ont été mobilisés durant une semaine en avril. Au total, 26 351 individus ont été interrogés et 22 023 questionnaires ont été analysés. Ces adolescents, majoritairement âgés de 17 ans, sont de nationalité française et pour la plupart encore scolarisés ou en apprentissage. Un jour donné, le taux de participation à la JDC est de l'ordre de 90 % mais le taux de couverture est bien au-delà de ce ratio (convocations possibles à plusieurs dates car la participation est quasi-obligatoire pour permettre l'inscription à plusieurs examens). Ainsi, le taux de participation à l'enquête est supérieur à 99 % et le taux de réponse aux principales questions sur les drogues supérieur à 96 %.

L'échantillon permet à chaque édition de mener une analyse régionale. Par ailleurs, en 2014, un sur-échantillonnage dans les départements de Paris et de Seine-Saint-Denis a été mené à l'initiative de la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR), permettant de procéder ensuite à des analyses infra départementales. Au total, 1 092 jeunes ont été interrogés à Paris et 965 en Seine-Saint-Denis.

Pour en savoir plus

- Spilka S., Le Nézet O., Ngantcha M., Beck F. (2015) [Les drogues à 17 ans : analyse de l'enquête ESCAPAD 2014](#). Tendances, OFDT, n° 100, 8 p.
- Spilka S., Bouillet C. (2015) [Les usages de drogues des adolescents parisiens et séquano-dionysiens en 2014](#). Saint-Denis, OFDT, 20 p.
- Le Nézet O., Gauduchon T., Spilka S. (2015) [Les drogues à 17 ans : analyse régionale de l'enquête ESCAPAD 2014](#). Tendances, OFDT, n° 102, 4 p.

■ Beck F., Richard J.-B., Gauduchon T., Spilka S. (2016) [Les usages de drogues dans les DOM en 2014 chez les adolescents et les adultes](#). Tendances, OFDT, n° 111, 6 p.

■ <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/escapad/>

ESPAD: European School Survey Project on Alcohol and other Drugs

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale / Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture / Secrétariat général de l'enseignement catholique / Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM U1178)

L'enquête 2015 du groupe ESPAD (initée en 1995 par le Conseil suédois pour l'information sur l'alcool et les autres drogues (CAN)) a été réalisée en partenariat avec l'European Monitoring Centre for Drugs and Drug Addiction (EMCDDA). Il s'agit d'une enquête quadriennale, en milieu scolaire, qui cible les élèves de 16 ans, âge de fin de scolarité obligatoire dans la majorité des pays européens. Réalisée dans tous les pays participants suivant une procédure et un questionnaire analogues, elle permet de comparer la santé et les comportements à risques comme les consommations de substances psychoactives (tabac, alcool, cannabis, cocaïne,...) des jeunes adolescents scolarisés en Europe. Trente-cinq pays y ont participé en 2015 dont 24 états membres de l'Union européenne.

En France, elle est aussi l'occasion d'interroger un échantillon plus large de lycéens. Ainsi, entre avril et juin 2015, 8 558 élèves scolarisés dans le second degré ont répondu à un questionnaire en classe en présence d'un enquêteur chargé d'encadrer la passation. La participation des classes s'élève à 93 % et compte tenu des absents le jour de l'enquête et des refus de participer (parents, élèves et classes), le taux de participation des lycéens est de 79,6 %. Après nettoyage des données, l'échantillon final comporte 6 642 lycéens (50,6 % de filles).

Pour en savoir plus

■ The ESPAD Group (2016) ESPAD Report 2015. [Results from the European School Survey Project on Alcohol and other Drugs](#), Lisbon, EMCDDA, 104 p.

■ Spilka S., Le Nézet O. (2016) [Consommation de tabac, alcool, cannabis et autres drogues en France et en Europe, à 16 ans - Résultats de l'enquête européenne ESPAD 2015](#), Saint-Denis, OFDT, 21 p.

■ Spilka S., Le Nézet O., Mutataty C., Janssen E. (2016) [Les drogues durant les «années lycée» - Résultats de l'enquête ESPAD 2015 en France](#), Tendances, OFDT, n° 112, 4 p.

■ <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/espada/>

État 4001

**Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)
/ Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ)**

L'État 4001 est le nom donné à la statistique institutionnelle recensant les faits constatés par les services de police et de gendarmerie et par la préfecture de police de Paris, c'est-à-dire les crimes et délits portés pour la première fois à la connaissance ou découverts par ces services, mais également les faits élucidés, les gardes à vue et les mis en cause. Il exclut la plupart des contraventions, des infractions prévues par le Code de la route, et celles constatées par une autre institution (douanes, services fiscaux, inspection du travail, etc.).

La Direction centrale de la police judiciaire assure la collecte et la classification des faits. L'analyse et la diffusion des résultats statistiques sur les crimes et délits enregistrés sont assurées par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Pour en savoir plus

Lollivier S., Soullez C. (dir.) (2016) [La criminalité en France - Rapport annuel 2016](#). Paris, ONDRP.

Étude sur les usages détournés de médicaments psychotropes par les jeunes

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Centre Émile Durkheim - Université de Bordeaux

Cette étude est une enquête sociologique interrogeant des jeunes de moins de 25 ans se livrant à un usage détourné de médicaments psychotropes. Centrée sur le point de vue de ces jeunes consommateurs, elle a pour objectif de documenter leurs représentations des médicaments, leurs motivations à en faire un usage détourné et les risques perçus. Les stratégies d'accès aux médicaments, les contextes et modalités d'usages, les dommages vécus ainsi que l'évolution des consommations sont également examinés.

La méthode employée est celle des entretiens semi-directifs, menés en 2015 auprès de 29 jeunes de 14 à 25 ans de la région bordelaise. L'échantillon a été construit suivant la méthode dite « boule de neige ». Les entretiens, d'une durée d'une heure trente en moyenne, ont comporté une partie biographique et une partie thématique centrée sur les axes de l'étude.

Pour en savoir plus

■ Milhet M., Langlois E. (2016) [Jeunes et médicaments psychotropes - Enquête qualitative sur l'usage détourné](#). Tendances, OFDT, n° 109, 4 p.

■ Langlois E., Milhet M. (2016) [Usages détournés de médicaments psychotropes par les jeunes](#). Saint-Denis, OFDT, 79 p.

Eurobaromètre Flash sur les jeunes et la drogue

Institut de sondages TNS Political & Social pour la Commission européenne

Depuis 1973, la Commission européenne effectue, par le biais de sondages, un suivi régulier de l'opinion publique dans les États membres. Elle a entrepris d'étudier au cours des dernières années le phénomène des drogues licites et illicites en Europe.

L'Eurobaromètre Flash n° 401 sur les attitudes des jeunes citoyens européens à l'égard des drogues, mené entre le 3 et le 23 juin 2014 dans les 28 pays membres de l'Union européenne (UE), cherche à évaluer l'accessibilité et la consommation de nouveaux produits de synthèse, les opinions sur la législation et l'information relative aux drogues. Au total, plus de 13 100 individus âgés de 15 à 24 ans, sélectionnés selon une méthode aléatoire, ont été interrogés par téléphone.

Il convient d'interpréter les résultats de cette enquête avec prudence en raison des faibles échantillons dans chaque pays membre (500 personnes interrogées en France) qui ne permettent pas de calculer des prévalences nationales ni de faire des analyses poussées.

Pour en savoir plus

TNS Political & Social (2014) [Young people and drugs](#). Flash Eurobarometer 401, Bruxelles, European Commission, 162 p.

Évaluation de la loi HPST

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Direction générale de la santé (DGS)

Trois ans après la loi portant réforme de l'hôpital relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi HPST) du 21 juillet 2009, qui a interdit la vente d'alcool et de tabac aux mineurs de moins de 18 ans, l'OFDT a réalisé une évaluation de l'application de cette loi par les débitants, de son impact sur les consommations et l'approvisionnement et sur les perceptions des jeunes mineurs.

Différentes enquêtes ont été mobilisées, notamment sur les pratiques de vente des débitants, les consommations des jeunes et les opinions des Français sur la législation en matière de tabac et d'alcool. Deux études ad hoc ont également été menées : l'une quantitative auprès des débitants d'alcool, l'autre qualitative auprès de mineurs.

Pour en savoir plus

■ Díaz Gómez C., Lermenier A., Milhet M. (2013) [L'interdiction de vente d'alcool et de tabac aux moins de 18 ans](#). Tendances, OFDT, n° 93, 4 p.

■ Díaz-Gómez C., Lermenier A., Milhet M. (2013) [Évaluation de l'interdiction de vente d'alcool et de tabac aux mineurs](#). Saint-Denis, OFDT, 134 p.

■ <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/evaluation/#loi>

Évaluation des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Ministère de la Justice

Les objectifs de cette évaluation des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants, mis en place en 2007, étaient de décrire l'offre disponible en France (métropole et départements d'outre-mer) et de déterminer d'une part les conditions de mise en œuvre de ces stages, et d'autre part le profil du public accueilli. Pour cela, l'OFDT a conduit une enquête par questionnaire auto-administré en deux volets, auprès de l'ensemble des structures proposant des stages, durant une période de six mois (du 1er décembre 2010 au 31 mai 2011). Le premier volet d'enquête a interrogé les structures prestataires de stages conventionnés, le second s'est adressé aux usagers de drogues accueillis dans ces stages.

Au final, l'échantillon comprend 99 structures prestataires (sur 101 alors en activité) et 4 004 stagiaires (sur plus de 4 300 présents), témoignant d'une très bonne représentativité de l'enquête. Les taux de réponses exploitables s'élèvent à 98 % pour le volet « offre de stages » et 93 % pour le volet « stagiaires ». Le taux de réponse des structures prestataires varie, selon les questions, entre 94 % et 100 %.

Pour en savoir plus

- Obradovic I. (2012) [Les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants](#). Tendances, OFDT, n° 81, 6 p.
- Obradovic I. (2012) [Évaluation des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de produits stupéfiants](#). Saint-Denis, OFDT, 119 p.
- <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/evaluation/#loi>

Fichier national des accidents corporels de la circulation routière

Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR)

Le fichier regroupe les informations recueillies par les forces de l'ordre sur tous les accidents corporels survenant en France. Ces éléments sont consignés par le service de police ou de gendarmerie compétent (selon le lieu de survenue de l'accident) dans un BAAC (Bulletin d'analyse d'accident corporel de la circulation), organisé en quatre grands chapitres : caractéristiques de l'accident, du lieu de l'accident, des véhicules et des usagers impliqués (y compris les résultats de leur alcoolémie et/ou du test de dépistage de stupéfiants). Les BAAC sont centralisés puis transmis à l'ONISR qui constitue ainsi le fichier national des accidents corporels de la circulation routière et en assure la gestion, la qualité et l'exploitation.

Pour en savoir plus

Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR) (2016) [La sécurité routière en France. Bilan de l'accidentalité de l'année 2015](#). Paris, ONISR, 179 p.

HBSC : Enquête Health Behaviour in School-aged Children

Service médical du rectorat de l'académie de Toulouse en lien avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM – U1027) / Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Ministère de l'Éducation nationale / Association pour le développement de HBSC / Santé publique France (ex-Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES))

L'enquête HBSC est une enquête internationale réalisée tous les 4 ans depuis 1982, sous l'égide du bureau Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Actuellement, 43 pays ou régions, essentiellement européens, y participent et collectent des données sur les comportements préjudiciables ou favorables à la santé des élèves âgés de 11, 13 et 15 ans avec une méthodologie standardisée. L'étude HBSC est auto-administrée, strictement anonyme et menée en classe sous la surveillance d'un enquêteur spécialement formé. La France y participe depuis 1994 : l'échantillon, initialement limité aux régions Midi-Pyrénées et Lorraine, a été étendu au niveau national en 2002.

Depuis 2010, la France a choisi de modifier un peu les modalités de l'échantillonnage afin d'obtenir un échantillon d'élèves représentatif à la fois des jeunes âgés de 11, 13 et 15 ans (afin de répondre à la contrainte internationale), mais également de l'ensemble des collégiens selon les différents niveaux scolaires. Ainsi, 10 434 élèves scolarisés en France métropolitaine, du CM2 à la première année de lycée, dans des établissements publics ou privés sous contrat avec l'Éducation nationale, ont été interrogés.

Pour en savoir plus

■ Spilka S., Ehlinger V., Le Nézet O., Pacoricona D., Ngantcha M., Godeau E. (2015) [Alcool, tabac et cannabis en 2014 durant les « années collège »](#). Tendances, OFDT, n° 106, 6 p.

■ Inchley J. et al. (2016) [Growing up unequal: gender and socioeconomic differences in young people's health and well-being](#). Health Behaviour in School-aged Children (HBSC) study: international report from the 2013/2014 survey. Copenhagen, WHO Regional Office for Europe, 2016 (Health Policy for Children and Adolescents, No. 7), 277 p.

■ <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/hbsc/>

I-TREND : Internet Tools for Research in Europe on New Drugs

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

I-TREND est un projet de recherche européen cofinancé par la Commission européenne ayant pour objectif d'aider à prévenir les méfaits sanitaires et sociaux des usages de nouveaux produits de synthèse (NPS). L'OFDT a coordonné ce projet européen « Internet Tools for Research in Europe on New Drugs », avec 4 pays partenaires : République tchèque, Royaume-Uni, Pays-Bas et Pologne. Le projet a débuté en avril 2014 et s'est terminé en avril 2015.

L'objectif général du projet a été de développer des outils d'observation adaptés au suivi de l'offre de NPS sur Internet et à la diffusion de leur consommation. Pour cela, plusieurs types de données ont été mobilisés : contenu des forums de discussion, analyses toxicologiques, enquête auprès des usagers...

Une enquête en ligne auprès des usagers de NPS a été menée en France du 19 mai au 30 octobre 2014. Elle visait à rassembler des informations sur les représentations et les habitudes d'achats des consommateurs. Au total, 607 questionnaires ont été retenus pour l'analyse.

Pour en savoir plus

- Cadet-Taïrou A. (2016) [Profils et pratiques des usagers de nouveaux produits de synthèse](#). Tendances, OFDT, n° 108, 8 p.
- <http://www.ofdt.fr/europe-et-international/projets-internationaux/i-trend/>

OSIRIS : Outil statistique d'information et de recherche sur les infractions sur les stupéfiants

Office central pour la répression du trafic illicite de stupéfiants (OCRTIS)

Toutes les procédures d'infraction à la législation sur les stupéfiants établies par les services de police, de gendarmerie et de douanes sur le territoire national (départements d'outre-mer compris) sont enregistrées dans le fichier OSIRIS. Il contient les informations relatives aux interpellations (détaillées en usage simple, usage-revente, trafic local et trafic international) et aux saisies. Néanmoins, les faits les moins graves d'usage de stupéfiants et ceux qui se règlent par une transaction douanière ne sont pas toujours renseignés.

Le produit mentionné est la « drogue dominante », c'est-à-dire celle principalement consommée par l'utilisateur ou détenue en plus grande quantité par le trafiquant. Lorsque cette règle ne peut pas s'appliquer, c'est la substance la plus « dure » (héroïne avant cocaïne, cocaïne avant cannabis, etc.) qui est retenue.

PELLEAS : Programme d'étude sur les liens et l'impact des écrans sur l'adolescent scolarisé

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) / Centre Pierre Nicole de la Croix-Rouge française

PELLEAS est une enquête visant à étudier les facteurs associés aux usages et aux éventuels abus d'écrans à l'adolescence. L'objectif principal de l'étude a été d'identifier des critères de risque d'un abus d'écrans (jeux vidéo, Internet, réseaux sociaux), afin d'aider les professionnels de santé de premier recours (notamment en milieu scolaire) à repérer les situations problématiques. Cette enquête sur les pratiques d'écrans des adolescents a été proposée à plus de 2 000 collégiens et lycéens dans 15 établissements de la région parisienne (de la 4^e à la 1^{re}) au cours de l'année scolaire 2013-2014.

Elle a permis de repérer les domaines de la vie des adolescents affectés par leurs pratiques d'écrans : à l'école, dans les activités extrascolaires et dans les relations sociales (parents, amis). Elle a aussi étudié les caractéristiques familiales, sociales et scolaires associées à l'usage problématique de jeux vidéo et aux pratiques d'écrans, comme par exemple la situation scolaire et le redoublement, la situation familiale ou l'encadrement parental.

Pour en savoir plus

■ Obradovic I., Spilka S., Phan O., Bonnaire C. (2014) [Écrans et jeux vidéo à l'adolescence](#). Tendances, OFDT, n° 97, 6 p.

■ <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/pelleas/>

Registre national des causes de décès

Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès (CépiDc) de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Le service CépiDc de l'INSERM enregistre, depuis 1968, la totalité des décès constatés sur le territoire français. Les informations sur les causes de ces décès proviennent du certificat de décès (papier ou électronique depuis 2007) rempli par le médecin lorsqu'il constate le décès. Elles sont codées par l'INSERM d'après la 10^e révision de la Classification internationale des maladies (CIM 10). Ce dispositif permet d'établir annuellement la statistique nationale sur les causes médicales de décès, en collaboration avec l'INSEE qui gère le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) reprenant l'ensemble des informations issues de l'état civil.

Dans certains cas, les informations relatives aux causes de décès qui font l'objet d'une investigation médico-légale ne sont pas toujours transmises à l'INSERM. Ces décès restent classés en cause inconnue, ce qui induit dans la statistique une sous-représentation de certaines causes (en particulier les morts violentes et les décès par surdose).

Pour en savoir plus

<http://www.cepidc.inserm.fr/site4/>

SAM : Stupéfiants et accidents mortels de la circulation routière

Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) / Centre Européen d'Études de Sécurité et d'Analyse des Risques (CEESAR) / Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) / Lab PSA Peugeot-Citroën-Renault / Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Cette étude a bénéficié des informations recueillies dans le cadre de la loi du 18 juin 1999 instaurant un dépistage de stupéfiants systématique en cas d'accidents aux conséquences immédiatement mortelles, survenus entre octobre 2001 et septembre 2003. Chaque conducteur était alors soumis, outre l'éthylotest obligatoire pour l'alcoolémie, à un dépistage urinaire (pour détec-

ter du cannabis, des amphétamines, des opiacés ou de la cocaïne), suivi de (ou, en cas d'impossibilité ou de refus, remplacé par) une prise de sang pour confirmation.

Le volet épidémiologique de l'étude SAM a reposé sur l'analyse de 10 748 conducteurs (impliqués dans 7 458 accidents) dont les niveaux de stupéfiants et d'alcool étaient connus. Une étude de type cas-témoins a ensuite été menée comparant 6 766 conducteurs considérés comme responsables de leur accident (cas) à une sélection de 3 006 conducteurs (témoins) parmi les 3 982 non-responsables (les conducteurs non-responsables mais seuls décédés dans l'accident sont exclus du fait que les conducteurs sous l'emprise de stupéfiants, même non-responsables, sont plus vulnérables). La prévalence des conducteurs positifs (à l'alcool, au cannabis et aux autres stupéfiants) dans la population des conducteurs circulants est estimée par standardisation des témoins sur l'ensemble des conducteurs non-responsables impliqués dans un accident corporel léger.

Pour en savoir plus

Laumon B., Gadegbeku B., Martin J.-L., Groupe SAM (2011) [Stupéfiants et accidents mortels \(Projet SAM\). Analyse épidémiologique](#). Saint-Denis, OFDT, 166 p.

SINTES : Système d'identification national des toxiques et substances Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Le dispositif SINTES est un recueil de données qui vise à documenter la composition toxicologique de produits illicites circulant en France. Les informations alimentant ce dispositif proviennent de deux sources :

- ✓ la transmission à l'OFDT de résultats d'analyses toxicologiques réalisées sur les saisies par les laboratoires des services répressifs (Institut national de police scientifique, Institut de recherche criminelle de la Gendarmerie nationale et laboratoires des douanes) ;
- ✓ la conduite par l'OFDT d'investigations basées sur le recueil d'échantillons de produits directement auprès des usagers. Ces collectes de produits sont régies par un cadre réglementaire strict et réalisées par des enquêteurs spécifiquement formés.

Pour en savoir plus

<http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/sintes/>

TREND : Tendances récentes et nouvelles drogues Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

L'objectif du dispositif TREND, mis en place en 1999, est d'apporter des éléments de connaissance sur les usages et les usagers de drogues illicites ainsi que sur les phénomènes émergents. Ces derniers recouvrent soit des phénomènes nouveaux soit des phénomènes existants mais non encore détectés

par les systèmes d'information en place. L'observation est menée principalement sur deux espaces sociaux, dont le choix s'explique par la forte probabilité d'y rencontrer des phénomènes nouveaux ou non encore observés :

- ◆ l'espace urbain recouvre essentiellement les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD) et les lieux ouverts (rue, squats, etc.). La plupart des personnes rencontrées et observées dans ce cadre sont des usagers problématiques de produits illicites dont les conditions de vie sont fortement marquées par la précarité ;
- ◆ l'espace festif techno désigne les lieux où se déroulent des événements organisés autour de ce courant musical. Il comprend l'espace techno dit « alternatif » (free parties, teknivals, etc.) mais aussi les clubs, discothèques ou soirées privées à l'occasion de leurs soirées « techno ».

Néanmoins, d'autres espaces peuvent faire l'objet d'investigations spécifiques, notamment Internet, mais aussi le milieu rural et périurbain, le milieu festif gay, etc.

Le dispositif s'appuie sur un ensemble de données, analysé par les huit coordinations locales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Paris, Rennes et Toulouse) à l'origine de rapports de sites, puis faisant l'objet d'une mise en perspective au niveau national à partir :

- ✓ des outils qualitatifs de recueil continu mis en œuvre par le réseau des coordinations locales doté d'une stratégie commune de collecte et d'analyse de l'information ;
- ✓ des informations du dispositif SINTES, système d'observation basé sur l'étude de la composition toxicologique des produits illicites ;
- ✓ des enquêtes quantitatives récurrentes, en particulier auprès des usagers des CAARUD (ENa-CAARUD) ;
- ✓ des résultats de systèmes d'informations partenaires ;
- ✓ des investigations thématiques quantitatives et qualitatives destinées à approfondir un sujet.

Pour en savoir plus

- Cadet-Taïrou A., Gandillon M., Martinez M., Néfau T. (2015) [Substances psychoactives en France : tendances récentes \(2014-2015\)](#). Tendances, OFDT, n° 105, 6 p.
- Gandillon M., Cadet-Taïrou A. (2015) [Les usages de drogues en espace rural : populations, marchés, réponses publiques](#). Tendances, OFDT, n° 104, 4 p.
- <http://www.ofdt.fr/enquetes-et-dispositifs/trend/>
- <http://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/reseau-des-sites-trend/>

TREND : Enquête « Quanti festif » : enquête sur les pratiques et les opinions liées aux usages des substances psychoactives dans l'espace festif « musiques électroniques »

Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT)

Cette étude des pratiques et des opinions liées aux substances psychoactives chez les personnes qui fréquentent l'espace festif « musiques électroniques » a été réalisée pour la première fois en 2004 et 2005 dans le cadre du dispositif TREND. Elle a été répétée en 2011 (données non publiées mais mobilisées dans cet ouvrage). Ce travail apporte des éléments quantitatifs représentatifs des usages dans cette population ainsi qu'une visibilité inédite sur les différents groupes sociaux qui la constituent. L'étude permet de décrire leurs usages de substances psychoactives (plus particulièrement la cocaïne et l'ecstasy), leurs opinions sur ces substances ainsi que leurs conduites à risque.

La première étape consistait à réaliser une cartographie quantifiée de l'espace festif « musiques électroniques » dans chacune des villes participant à l'étude (sites TREND) à partir de données qualitatives (observations et entretiens avec les responsables des lieux festifs). Cette cartographie a ensuite été utilisée comme base pour construire un plan de sondage assurant une bonne représentativité. La deuxième étape était une enquête par questionnaire en face-à-face avec les personnes fréquentant ces lieux.

Pour en savoir plus

Reynaud-Maurupt C., Chaker S., Claverie O., Monzel M., Moreau C., Évrard I., Cadet-Tairou A. (2007) [Pratiques et opinions liées aux usages des substances psychoactives dans l'espace festif « musiques électroniques »](#). Saint-Denis, OFDT, 2007, 143 p.